

Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Janvier 2025

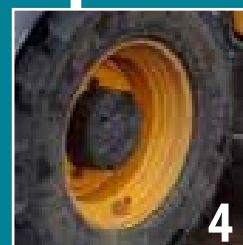


n°208

sommaire



C.C.A.



TRAVAUX



CIMETIÈRES

ÉDITO : POUR 2030 : 30 AXES DE TRAVAIL

Au mois d'octobre, vous avez élu vos représentants et une majorité s'est dégagée au soir même des élections.

Cette large majorité a été confirmée par le Conseil communal au début décembre.

Après les élections ; la réflexion

Au niveau communal, nous devons présenter dans les 2 mois la Déclaration de Politique Communale (DPC)

Il s'en est suivi des réflexions basées bien entendu sur les programmes qui vous ont été présentés lors des élections.

De ces réflexions, nous avons mis en exergue 30 axes de travail avec à l'intérieur de ceux-ci différents projets.

Pour votre information, je vous invite à lire l'article sur ce sujet dans ce bulletin communal et voir notre site internet où tout est détaillé.

Avec ces 30 axes, nous avons notre ligne de conduite à suivre pour 2030.

Après la réflexion ; les réalisations

A la suite de l'élaboration de la Déclaration de Politique Communale, Il faut maintenant réaliser les projets et pour ce faire, il faut une véritable symbiose entre l'exécutif et l'administration.

Il y a donc lieu de savoir quels projets devront être réalisés avec quel échevin responsable et le membre du personnel qui s'en occupera.

A cela s'ajoute quelles procédures suivre, les administrations à contacter, les moyens financiers disponibles avec notamment les subsides que nous pourrions obtenir.

Notre Déclaration Politique Communale est donc suivi d'un véritable Plan dénommé : Plan Stratégique Transversal (PST) qui sera présenté au Conseil Communal pour le mois de juin au plus tard.

Avec ce PST, nous aurons ainsi notre carnet de bord pour réaliser nos 30 axes de travail pour 2030.

Comme vous l'avez compris, nous avons du pain sur la planche.

Cela ne nous empêche pas de vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année nouvelle et surtout une bonne santé.

> Pour le Collège, Christian Fayt, Bourgmestre



PROCHAINS VOYAGES DES ÂÎNÉS : VOILÀ, NOUS SOMMES REPARTIS ...



LE 13 MARS: LIÈGE

Visite guidée de la **cristallerie du Val Saint Lambert**

Repas à la brasserie

Après le repas, visite guidée du
Musée de la Métallurgie

Prix : 60 euros, tout compris.

Attention !!!

Pour cette excursion, le nombre est limité à 60 participants. Le paiement DOIT se faire avant le 1er mars, et ce paiement va CONFIRMER VOTRE RÉSERVATION.

Départ: Virginal (Plateau du Tram) à 8h

Ittre (Déli Traiteur) à 8h15



LE 10 AVRIL: BELOEIL

Visite guidée de l'**Archéosite d'Aubechies**

Visite de la **brasserie des Carrières**

Repas à la taverne Diôle

Prix : 55 euros.

Paiement avant le 1er avril, pour confirmer votre réservation.

Départ: Virginal (Plateau du Tram) à 8h15

Ittre (Déli Traiteur) à 8h30

Réservations et renseignements:

Arthur Deghorain: **0475/ 59.86.05**

ATTENTION:

Réservation obligatoire avant paiement

Les paiements se font sur le compte n° **BE 72 091 000 15 39 16** de l'administration communale.

Communication: Liège ou Beloeil

AVANT DE PAYER, il faut obligatoirement contacter Arthur Deghorain au 0475/59.86.05 pour réserver.



SENIORS AT THE MOVIES

Film, suivi d'un goûter: **11,55€** (à payer sur place)
Séance dès 13h30



Informations et réservations:

Commission des aînés: Arthur Deghorain: **0475 59 86 05**



LE MARDI 11 FÉVRIER



LE MARDI 11 MARS



APPEL AUX VOLONTAIRES / BÉNÉVOLES

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES ACCUEILLANTS EXTRA-SCOLAIRES !

Vous aimez conter des histoires, animer un atelier à destination d'enfants, partager avec des enfants en âge de maternelle ou de primaires ?

Vous avez un peu de temps libre en fin de journée?

Nous avons besoin de votre aide !

Nos sites d'accueil extrascolaires sont à la recherche de bénévoles dévoués pour s'occuper des enfants et les aider à passer un moment agréable et enrichissant après les heures d'école.

Quand ? Durant le temps d'accueil (entre 15:00 et 18:30 et/ou le mercredi après-midi)

Où ? Au sein d'un des 4 sites extrascolaires

Vos missions ? Surveiller les enfants et assurer leur sécurité, organiser des activités ludiques et éducatives, favoriser un environnement chaleureux et accueillant.

Pourquoi devenir bénévole ? Contribuer positivement à la vie de la communauté, partager des moments précieux avec les enfants, développer de nouvelles compétences et expériences.

Si vous êtes intéressé(e) et disponible, merci de contacter Sylviane ou Sophie par téléphone au **067/77.27.88** ou par email à l'adresse serviceextrascolaire@ittre.be pour plus d'informations





LA COMMUNE RENOUVELLE SA COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL



L'accueil temps libre : un terrain d'aventures pour nos enfants et notre commune !

Vous le savez, offrir un accueil extrascolaire de qualité, c'est bien plus qu'une simple organisation : c'est bâtir un cocon où les enfants de 2,5 à 12 ans peuvent s'épanouir pleinement, tout en facilitant la vie des parents et en renforçant le tissu social de notre commune.

Pour orchestrer tout cela, la coordination ATL est notre chef d'orchestre local ! Voici ses trois grands piliers :

- **La Commune**, véritable boussole du projet, qui pilote l'ensemble de l'offre d'accueil.
- **Le coordinateur ATL**, l'aventurier engagé sur le terrain pour mettre en musique les actions.
- **La Commission Communale de l'Accueil (CCA)**, présidée par Madame Françoise Peeterbroeck, est notre laboratoire d'idées, où se rencontrent et collaborent tous les acteurs concernés par l'accueil des enfants.

Zoom sur le rôle de la CCA

La CCA, ce sont quelques réunions par an où :

- Les membres échangent sur leurs expériences, leurs réussites, leurs défis et leurs projets.
- Ils construisent ensemble une vision globale et partagée de l'accueil extrascolaire, tout en tissant des liens et des partenariats.

Cette énergie collaborative permet d'identifier les besoins des familles, d'élaborer un Programme de Coordination Locale de l'Enfance (CLE) et de le transformer en actions concrètes sur le terrain.

Un laboratoire d'idées et d'actions

Mais la CCA, c'est aussi un vivier d'innovation ! Elle réfléchit, impulse et oriente les initiatives pour améliorer l'accueil des enfants. Elle peut notamment :

- Créer du lien entre les acteurs locaux, les opérateurs et la population.
- Favoriser l'émergence de nouveaux projets et soutenir des actions de formation.
- Relayer les informations de l'ONE et apporter des avis éclairés sur la politique d'accueil ou des appels à projets.

Grâce à la coordination ATL et à la dynamique de la CCA, notre commune ne se contente pas d'accueillir nos enfants : elle leur offre un espace où grandir, s'amuser et construire le monde de demain, tout en facilitant la vie des parents. Ensemble, faisons de notre accueil temps libre un véritable trésor collectif !

Alors, chers parents, opérateurs, collectifs, si vous êtes concernés et que vous avez raté notre assemblée d'informations et de dépôt de candidatures le 20 janvier, vous avez jusqu'au 30 janvier pour déposer par mail votre désir de rejoindre la CCA : s.mercier@ittre.be



L'ACTION LOGEMENT TREMLIN CONTINUE : CANDIDATURES POUR LA LOCATION D'UN LOGEMENT TREMLIN DU 6 JANVIER AU 10 FÉVRIER 2025

La commune dispose d'un logement tremplin. L'objectif de ce type de logement est de permettre à des jeunes de l'entité de pouvoir louer un appartement dans des conditions préférentielles leur permettant un accès facilité à la propriété s'ils s'engagent dans les 5 ans à construire ou acheter un bien à Ittre, Haut-Ittre ou Virginal.

COMMENT :

1. En appliquant un loyer inférieur que le prix du marché.
2. En leur rétrocédant une partie du loyer payé durant la période où ils ont loué,

Au bout de 5 ans de location, ces mesures combinées permettent par exemple de payer les frais de notaire pour un achat à prévoir dans notre commune.

Si vous êtes intéressés et que vous pensez pouvoir déposer votre candidature, nous vous invitons à venir prendre connaissance de la procédure, des conditions de candidature et autres renseignements à la Commune d'Ittre via l'adresse mail suivante : info@ittre.be

CRITÈRES D'ADMISSION POUR LA LOCATION D'UN APPARTEMENT LOGEMENT TREMLIN:

Qu'il s'agisse d'un jeune couple ou d'une famille monoparentale, chacun(e) devra :

1. Être de bonnes conduites, vie et mœurs ;
2. Être âgé(e) de 18 à 30 ans au moment de l'introduction de la demande ;

3. Être actuellement domicilié(e) ou avoir été domicilié(e) pendant au moins 15 ans dans la commune (un des conjoints au moins pour les ménages) ou avoir son lieu de travail dans la commune (un des conjoints au moins pour les ménages).
4. Dans le cas où les couples mariés ou vivant maritalement se séparent, un des conjoints restants peut bien sûr bénéficier du logement à loyer modéré jusqu'à la fin du bail, qui ne pourra pas être renouvelé.
5. Aucun des candidats demandeurs ne peut être pleinement propriétaire, ni usufruitier d'un bien immobilier (sauf s'il s'agit d'un logement non amélioré, inhabitable, inadapté à son handicap ou d'un abri précaire)
6. La location sera ouverte à tous les citoyens répondant

aux critères repris sous 1 à 5 et bénéficiant de revenus inférieurs à :

- 52.800 euros pour une personne isolée, augmentés de 3.200 euros par enfant à charge ;
- 63.900 euros pour un ménage composé de plusieurs personnes, augmentés de 3.200 euros par enfant à charge.

Tous ces critères doivent être remplis pour que les demandeurs soient admis au classement par priorités.

PÉRIODE POUR POSER SA CANDIDATURE: DU 6/01 AU 10/02/2025.

Contact : info@ittre.be.





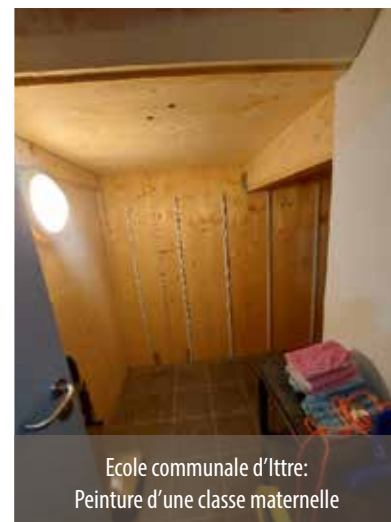
LES TRAVAUX DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE EN IMAGES



Ecole communale d'Ittre:
Carrelage des sanitaires du nouveau bâtiment



Ecole communale d'Ittre:
Peinture d'une classe maternelle



Ecole communale d'Ittre:
Peinture d'une classe maternelle



Démontage et récupération d'une partie
du carport de la police de tubize



Garde hivernale



Création d'un banc en pavés
devant la forge du bonheur



Montage des décorations de Noël et de féér'ître



Début des tailles en bord de voirie



AVEZ-VOUS DROIT À UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE ?

VOUS VOUS CHAUFFEZ AVEC UN DES TYPES DE COMBUSTIBLE SUIVANT:

- Le mazout de chauffage en grande ou en petite quantité
- Gaz propane en vrac
- Pétrole lampant type C

L'allocation de chauffage n'est pas accordée pour :

- le gaz naturel
- l'électricité
- le gaz propane ou butane en bonbonne
- le bois de chauffage

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE ALLOCATION ?

1^{ÈRE} CATÉGORIE : Les personnes bénéficiant d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé

Les personnes bénéficiant d'une intervention majorée de l'assurance maladie-invalidité (statut BIM) et dont les revenus du ménage remplissent les conditions de la 2^{ème} catégorie.

Dans les cas suivants, il n'y a pas lieu de faire une enquête sur les revenus:

1. Lorsque le ménage est composé d'une personne isolée (avec ou sans enfants à charge) bénéficiant du statut BIM;
2. Lorsque l'ensemble des membres du ménage bénéficient du statut BIM.

Dans tous les autres cas, il y a lieu de faire une enquête sur les revenus.

Le CPAS doit déterminer si le montant annuel des revenus bruts imposables du ménage ne dépasse par 24.328,19 €, majoré de 4.501,81 € par personne à charge. Ces montants sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2025.



Pour être considérée comme personne à charge, les revenus nets doivent être inférieurs à 3.980,00 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires.

Dans cette catégorie, il ne faut pas tenir compte du patrimoine immobilier du ménage.

2^{ÈME} CATÉGORIE : Les ménages à faibles revenus

Pour les demandes à partir du 01.01.2025, le montant des revenus annuels bruts imposables de l'ensemble des membres du ménage doit être inférieur à 24.328,19 € augmentés de 4.501,81 € par personne à charge.

Dans cette catégorie, il est tenu compte des revenus de biens immobiliers, à savoir : 3 fois le revenu cadastral non indexé du bien immobilier, à l'exclusion du logement familial.

3^{ÈME} CATÉGORIE: Les personnes surendettées

Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes et que le CPAS a constaté

que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage.

SI VOUS REMPLISSEZ LES CONDITIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS, VOUS AVEZ DROIT À UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE.

Par famille et par année civile, un maximum de 1.500 litres de combustible donne droit à une allocation de chauffage.

Si vous achetez une plus petite quantité plusieurs fois au cours de l'année, vous pouvez demander une allocation à chaque fois jusqu'à ce que vous atteigniez le montant maximum de 1.500 litres.

Le montant de l'allocation dépend du type de combustible, du prix au litre, de la catégorie à laquelle vous appartenez.

Pour les combustibles livrés en vrac, l'allocation varie entre 0,14 et 0,20 € par litre.

Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (type C) acheté en petite quantité à la pompe, une allocation chauffage annuelle forfaitaire unique de 210,00 € est accordée.

OÙ ET QUAND INTRODUIRE VOTRE DEMANDE ?

Auprès du CPAS de votre commune et DANS LES 60 JOURS DE LA LIVRAISON

Ce délai doit être scrupuleusement respecté faute de quoi votre demande sera refusée.



Le CPAS reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire (067/64.71.67 – cpas.ittre@cpas-ittre.be).

NOUVEAU À SPORT ITTRE : DES COURS DE PILATES POUR SENIORS !

Rdv tous les mercredis de 11h à 12h dans le hall de sport de Virginal dès le 5 février prochain.

Au programme : 17 séances de pilates pour seniors jusqu'au 25 juin 2025 (tous les merc. sauf pendant les vacances de carnaval et de printemps)

Tarif : 120€ (revient à 7€ la séance).

Infos et inscriptions : sportittre@ittre.be - 067/79.10.34



HALL DE SPORT : ÉCLAIRAGE FULL LED !

Depuis la semaine dernière, l'éclairage du hall de sport a été modifié en full LED. Grâce à l'aide du service travaux de l'administration, les 240 néons, nécessaires pour obtenir un éclairage de qualité, ont pu être installés avec succès. Sport Ittre poursuit ses efforts pour réduire sa consommation énergétique. Un nouveau projet qui vient donc s'ajouter à la longue liste des projets énergétiques finalisés ces dernières années (éclairage terrain 2 et vestiaires au football, éclairage terrain synthétique, cafétéria, vestiaires et couloirs, panneaux photovoltaïques au complexe de Virginal...).

RAPPEL: DES CHÈQUES SPORT DE 30 € POUR LES 4-18 ANS

Le Collège Communal a décidé de réitérer l'octroi des chèques sport pour les jeunes de 4 à 18 ans.

Soucieux de promouvoir le sport et d'encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive sur le territoire de la commune, le Collège octroiera des chèques sport d'une valeur de 30€ pour les jeunes âgés de 4 à 18 ans pour cette saison 2024-2025. Cette aide pourra être obtenue si le jeune est domicilié à Ittre et s'il est en ordre de cotisation pour cette saison au sein d'un club ittrois. Ne traînez plus car les formulaires sont à envoyer **pour le 31 janvier au plus tard**. Vous souhaitez davantage d'informations ? Celles-ci se trouvent sur notre site web (www.sport-ittre.be).



VACANCES DE CARNAVAL : STAGES DE FUTSAL ET MULTISPORTS

Durant les vacances de carnaval, le hall omnisport de Virginal accueillera des stages pour enfants. Une semaine multisport (du 24 au 28 février) sera organisée par l'ASBL Cool Kids et une semaine de futsal (du 3 au 7 mars) sera organisée par le MFC Futsal Academy. Retrouvez plus d'informations sur notre site web (www.sport-ittre.be).





DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

La législation communale prévoit que le Collège communal doit rédiger une déclaration de politique communale dans les 2 mois de son installation et qui décrit les grandes lignes de son programme politique pour les 6 prochaines années. Celle-ci a été portée à la connaissance du Conseil Communal du 21 janvier.

Il convient à présent de décliner cette déclaration en objectifs stratégiques et opérationnels qui deviendra, à terme, le Programme Stratégique Transversal de la législature.

Nous vous présentons, ici, les 30 axes de travail que le Collège souhaite développer durant cette législature, et nous vous invitons à les consulter plus en détail sur le site de la commune: www.ittre.be.

- | | | |
|--|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> Service à la population - un accueil et de l'information Politique sociale et solidaire répondant aux besoins Petite enfance: L'objectif est d'atteindre 50% de taux d'accueil au sein de la commune au lieu de +/- 30% actuellement. Santé pour tous Seniors : « Construction d'une commune amie des aînés actifs et passeurs de savoir ». Accueil extrascolaire pour tous: Un accueil varié et de qualité pour tous les enfants. Enseignement de qualité pour nos écoles de village Mobilité Economie/Emploi - proactive et diversifiée Urbanisme et Aménagement du Territoire : Un aménagement rural innovant, maîtrisé et réfléchi garantissant notre cadre de vie. | <ol style="list-style-type: none"> Environnement et cadre de vie : Vers la transition écologique. Logements pour tous Agriculture et horticulture à valoriser Ruralité à sauvegarder: Energie: Une transition écologique pour l'avenir. Politique sportive Tourisme : Un atout à développer. Culture: Un atout à consolider Travaux Politique financière: Une gestion responsable. Au service du Citoyen: Démocratie et participation citoyenne. « Volonté de créer un nouveau souffle et une nouvelle dynamique qui fasse davantage participer le citoyen. » Politique en faveur de la Jeunesse: Un encadrement responsable. Bien-être animal: Prise de conscience et respect | <ol style="list-style-type: none"> Solidarité: Ouverture vers les autres et le monde Gestion dynamique des Ressources Humaines: Au service du citoyen - des performances répondant aux besoins et attentes des citoyens Sécurité: Efficacité Transition Numérique: Pour une « Commune Intelligente » Patrimoine: La mise en valeur de notre patrimoine est un devoir de mémoire pour les générations futures. Egalité des chances et des genres Transcommunalité |
|--|---|---|



LA VERDURISATION DU CIMETIÈRE D'ITTRE : ÉCOLOGIQUE ET ESTHÉTIQUE



La verdurisation des cimetières est une pratique de plus en plus adoptée par les communes pour transformer ces lieux de recueillement en espaces verts accueillants et respectueux de l'environnement.

Cette démarche consiste à introduire des plantes et des aménagements naturels dans les cimetières, offrant ainsi de nombreux avantages tant sur le plan écologique qu'esthétique.

POURQUOI VERDURISER LES CIMETIÈRES?

- Réduire l'entretien** : En plantant des végétaux couvre-sol, des prairies fleuries et des arbustes, on réduit les surfaces à désherber et la charge d'entre-

tien. Cela permet de gagner du temps et de diminuer l'utilisation de produits chimiques.

- Favoriser la biodiversité** : La verdurisation permet de créer des habitats pour la faune locale, comme les insectes et les oiseaux. L'installation d'hôtels à insectes, de mares et de haies favorise la biodiversité et contribue à un écosystème équilibré.
- Améliorer l'esthétique** : Les cimetières verdurisés offrent un cadre plus agréable et apaisant pour les visiteurs. Les plantes et les fleurs apportent de la couleur et de la vie, transformant ces lieux souvent perçus comme tristes en espaces de sérénité et de beauté.

Poursuivant sur notre lancée de «verdurisation» des cimetières, nous allons réaménager une partie du bas du cimetière de Ittre.



A: Zone modifiée et exhumée en 2024

B: Zone à modifier et exhumer. Prévu en 2025



Ce croquis illustre les modifications prévues, notamment les zones qui sont ou seront exhumées et réaménagées pour accueillir de nouveaux espaces verts et aménagements paysagers..



Projet d'aménagement d'une partie du cimetière de Ittre, mettant en évidence les nouvelles plantations et aménagements écologiques.



L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ITTRE
vous annonce la prochaine édition de :



« LA DONNERIE »

Samedi 22 mars 2025

Salle Planchette à Ittre

Dépôt le vendredi 21/03 de 16h à 19h

Dons le samedi 22/03 de 13h à 15h



EXPRESSION POLITIQUE EPI

INVITATION

VOTRE BOURGMESTRE ET VOS
MANDATAIRES EPI VOUS
ACCUEILLERONT

LE VENDREDI 31 JANVIER

Dès 19h

Afin de célébrer l'an neuf vous êtes
invités à partager un moment convivial
autour d'un plateau de fromage



Salle polyvalente de Virginal



Le 31 janvier, nous nous mettons sur notre 31 pour vous accueillir afin de fêter ensemble la nouvelle année et notre très bon résultat aux élections du mois d'octobre.

Bienvenue à tous autour d'un morceau de fromage et une boisson réconfortante.

> Pour le groupe EPI,
Christian Fayt



EXPRESSION POLITIQUE APIC

Les membres du groupe APIC (Alliance Participative Ittoise et Citoyenne) vous adressent leurs vœux les plus chaleureux pour l'année 2025. Que celle-ci vous apporte santé, énergie et inspiration ; réalités fondamentales pour concrétiser vos projets personnels et collectifs.

Nous souhaitons que chaque défi communal soit porté en s'appuyant sur les valeurs essentielles et primordiales qui nous rassemblent :

- **Une bonne gouvernance**, alliant transparence et participation citoyenne accrue, pour garantir des décisions justes et partagées.
- **Une attention renforcée aux enjeux climatiques et à la biodiversité**, car préserver notre environnement aujourd'hui est une condition indispensable pour les générations futures.

- **L'équité sociale**, pour que chaque décision prise réponde aux besoins de tous, sans laisser personne de côté.

Pour cette nouvelle année, APIC s'engage à poursuivre son travail avec l'esprit d'intelligence collective, de respect, d'écoute et de dynamisme qui l'anime. Nous restons à votre écoute et disponibles pour avancer ensemble. Dans cette perspective, nous serons attentifs à l'action politique menée par la majorité EPI/MR afin qu'elle nous réserve une belle année 2025, riche en projets, réussites et découvertes.

> Pour l'équipe APIC,
Marie-Amandine della Faille



EXPRESSION POLITIQUE ECOLO

UN CONSEIL COMMUNAL RAJEUNI C'EST BIEN, UN COLLÈGE PRÊT À INTÉGRER DES MESURES CLIMATIQUES ASSURANT UN AVENIR VIABLE AUX JEUNES C'EST MIEUX...

Ça y est, selon le bilan du service européen Copernicus pour le changement climatique, l'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistrée et elle est la première à dépasser le seuil des 1,5°C fixé par l'accord de Paris... Cela ne va pas aller en s'améliorant : une personne née en 2020 subira 7 fois plus de vagues de chaleur extrême dans sa vie qu'une personne née en 1960.

Pourtant, les changements structurels nécessaires pour assurer un avenir viable aux jeunes générations ne semble pas encore être une priorité politique. Et ce alors que le coût de l'inaction sera bien plus grand que celui de l'action. Pour donner un exemple, le gouvernement régional espagnol estime à 22 milliards d'euros l'impact économique des inondations de 2024 à Valence, auquel s'ajoute 31 milliards pour la reconstruction, ainsi que le décès de 227 personnes... En Belgique, les catastrophes naturelles ont eu un coût de près de 2,8 milliards pour les assureurs en 2022 selon la RTBF.

L'augmentation des événements météorologiques extrêmes est une des conséquences directes du changement climatique. Le GIEC et de nombreux scientifiques le prédisent depuis des dizaines d'années et aujourd'hui nous subissons malheureusement des coûts humains et financiers qui auraient pu être évités...

Mais il n'est pas trop tard pour faire quelque chose ! Nous ne pouvons évidemment pas revenir en arrière pour les émissions déjà réalisées et leurs impacts. Cependant, nous pouvons encore empêcher que cela empire. Pour ça, il faut aller plus loin dans les réflexions sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau communal tout comme aux autres niveaux de pouvoir.

Alors que notre majorité EPI-MR prépare son plan stratégique, nous ne pouvons qu'espérer que la dimension climat y sera présente transversalement. Une politique climatique, ce n'est pas uniquement penser à ses déchets (même si ça en fait partie). C'est penser à faciliter des comportements moins émetteurs de CO2 à la population par le biais de la mobilité, de l'énergie, du logement ou encore de l'agriculture et de la biodiversité... Changer structurellement le système pour qu'il soit adapté à des comportements plus durables et écoresponsables, c'est de ça dont nous avons besoin et nous y serons très attentif lors des conseils communaux !

Toute la locale Ecolo en profite pour vous souhaiter une merveilleuse année 2025. À très bientôt sur notre belle commune !

> Pour le groupe ECOLO,
Gaëtan Debaene



SURVEILLANT HABILITÉ - RECRUTEMENT

La commune d'Ittre cherche à recruter des surveillants habilités pour assurer la sécurité aux abords des écoles et lors des traversées piétonnes. Le surveillant habilité est responsable de l'arrêt de la circulation pour garantir que les piétons puissent traverser en toute sécurité. Il a le pouvoir d'interrompre la circulation afin de permettre aux groupes d'enfants de traverser, et peut également interdire ces traversées tant que les conditions de sécurité ne sont pas adéquates.

QUI PEUT LE DEVENIR ?

Un bénévole : Dès lors que la personne est âgée de 18 ans au moins et qu'elle est en possession de son certificat de bonne vie et mœurs. Il peut s'agir de parents, grands-parents, pensionnés, étudiants, de personnes disposant de temps libre, etc.

Une personne en condition ALE (pour plus des renseignements les mercredis par tél. au 067/64 90 79):

- Si vous avez + de 45 ans : avoir 6 mois de chômage complet indemnisé
- Si vous avez - de 45 ans : avoir 2 ans de chômage complet indemnisé
- Percevoir un revenu d'intégration social

Critères supplémentaires :

- Avoir des aptitudes relationnelles et de communication
- Avoir un aspect soigné / une bonne présentation générale ;
- Réagir avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain ;

- Avoir le sens civique / Respecter les autres ;
- Respecter les devoirs et les procédures ;
- Faire preuve de flexibilité horaire ;
- Habiter dans l'entité d'Ittre ou à proximité

HORAIRE DE TRAVAIL ?

2 heures par jour en période scolaire (lundi-vendredi 7h45 – 8h45 et 15h00 – 16h00) ainsi que lors de festivités (de manière occasionnelle)

DÉPÔT DES CANDIDATURES ?

Le dossier de candidature sera composé d'un curriculum vitae détaillé et d'un extrait de casier judiciaire (daté de moins de trois mois).

INTÉRESSÉ(E) ?

La candidature complète est à adresser, au plus tard, pour le 19 février 2025, par courriel : secretariat@ittre.be ou par simple lettre : À l'attention du Collège communal, Rue de la Planchette, 2 - 1460 Ittre

Pour plus de renseignements pour pouvez téléphoner au : 067/79.43.42

Toute candidature reçue au-delà du 19 février 2025 et/ou ne répondant pas aux conditions sera considérée comme irrecevable. En transmettant votre candidature et les documents annexes sollicités, vous acceptez expressément le stockage et l'utilisation de vos données à caractère personnel par la Commune d'Ittre. Ces informations seront utilisées de façon sécurisée, conformément au RGPD, et uniquement aux fins de la procédure de recrutement concernée.



CALENDRIER DES COLLECTES 2025



Le calendrier a été distribué. Vous ne l'avez pas reçu ? Veuillez le signaler à l'adresse suivante : plainte.calendrierinbw@gmail.com. Des exemplaires papier sont également disponibles auprès de votre administration communale.

Vous souhaitez le consulter ou le télécharger ? https://www.inbw.be/sites/default/files/publications/calendrier_2025_ittre.pdf



LE COLLÈGE COMMUNAL D'ITTRE

Christian FAYT, BOURGMESTRE
0473/78 32 68 - c.fayt@ittre.be

Pascal HENRY, 1^{ER} ÉCHEVIN
0471/91 01 61 - p.henry@ittre.be

Fabienne MOLLART, 2^{ÈME} ÉCHEVINE
0474/23 12 64 - f.mollaert@ittre.be

Lindsay GOREZ, 3^{ÈME} ÉCHEVINE
0496/34 50 63 - l.gorez@ittre.be

Jacques WAUTIER, 4^{ÈME} ÉCHEVIN
0470/37 09 30 - j.wautier@ittre.be

Françoise PEETERBROECK,
Présidente du CPAS
0476/98 20 61 - f.peeterbroeck@ittre.be

Carole SPAUTE, Directrice générale



ÉTAT CIVIL : du 19/11/2024 au 31/12/2024

Suite à l'entrée en vigueur de la loi européenne sur la protection de la vie privée et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les listes des naissances et des mariages ne pourront plus paraître dans le bulletin communal sans le consentement préalable et explicite des personnes concernées.

Sachant que la population apprécie être informée de ces heureux événements, il sera dorénavant demandé aux parents des nouveaux-nés ou aux futurs époux de marquer leur accord pour la publication de l'information relative à la naissance ou au mariage.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 067/79.43.25 ou via population@ittre.be.

MARIAGES

CHRISTOPHE SEVERS ET CATHERINE SQUIRES
le 7/12/2024

DÉCÈS

DE MUNCK LUC (17/09/1934 – 21/11/2024)

LEBLICQ LUDIVINE (21/01/1977 – 22/11/2024)

LATINIS PAULETTE (12/07/1946 – 23/11/2024)

DELCORD ERIC (11/05/1956 – 24/11/2024)

DEHASPE GHISLAINE (01/03/1956 – 06/12/2024)

LEMERCIER RAYMONDE (12/08/1933 – 12/12/2024)

PILJEK NADA (15/10/1937 – 12/12/2024)

HAMDIS CHÉRIF (04/10/1937 – 13/12/2024)

HAUPTMANN MARIE (24/01/1926 – 18/12/2024)

DENUIT DANIEL (05/07/1953 – 22/12/2024)

LACOMBLET ADONICIA (23/07/1928 – 26/12/2024)

VANBERCY CARL (30/05/1933 – 28/12/2024)

NUNES DE SA OCTAVIO (08/07/1945 – 31/12/2024)

PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUX :

21 JANVIER 2025 à 19h00

18 FÉVRIER 2025 à 19h00

**SALLE DU CONSEIL COMMUNAL
GRAND PLACE, 2 - ITTRE**

Bulletin d'Informations Communales

Éditeur responsable : **Le Collège communal**

Coordination et mise en page : **Frédérique Joris**

Impression : **Rossel**